



# COMITE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-VIENNE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR 16 MARS 2012

Sur convocation du Président, le Comité Directeur du CD 87 s'est réuni le 16 mars 2012 à la salle municipale n°2 d'Ambazac [87].

**Etaient présents :** Stéphane FOUILLADE, Raphaël AUDUSSEAU, Johan GARAUD, Alain MONTEAUX, Laurent BELLAYER, Pascal CHARBONNIAUD, Eric DUVERNEUIL, Max GONON, Olivier JAYAT, Antonio ARANTES, Christophe GERMANNAUD, Patrice JACQUES, Guillaume BREGEAT.

**Etaient excusés :** DRUTEL Marc, DOUDET Lionel.

**Etaient absents :** JANDAUD André, LACOUCHIE Loïc, LOIREAU Jean-Louis.

**Clubs représentés :** 8 clubs (manquait TRD Feuillardiers).

Le Président ouvre la séance à 19h15 et entame l'ordre du jour.

Le nombre de votants est de 13.

### 1 – VŒU DU PRÉSIDENT DU CR

Lors de l'AG du CR, D. Depalle nous a proposé un vœu dont nous n'avions pas eu l'occasion de débattre en réunion. Je n'ai pas souhaité donner de réponse avant un vote en Comité Directeur (COMDIR) du CD 87. Voici ce vœu :

#### REAJUSTEMENT DES RESTANTS DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX.

« A l'heure actuelle, maintien jusqu'au 12<sup>e</sup> (30 qualifiés) pour la pêche mixte et jusqu'au 8<sup>e</sup> (24 qualifiés) pour le moulinet. Afin de rester sur une certaine logique, je vous propose de maintenir le premier tiers, soit jusqu'au 10<sup>e</sup> pour la pêche mixte et jusqu'au 8<sup>e</sup> pour le moulinet. »

Pascal CHARBONNIAUD explique qu'il a fait le calcul et qu'au niveau national les montants et les restants en championnat national représentent entre 38 % et 40 % des participants selon la division. Il se demande pourquoi descendre à 33 % au niveau régional. En maintenant les pêcheurs jusqu'au 12<sup>e</sup>, on reste en conformité avec le pourcentage national.

**VOTE DU COMDIR 87 :** OUI : 0 NON : 13

La décision prise à l'unanimité sera transmise au président du CR.

Il est même souhaité que le CD87 présente à la prochaine AG du CR Limousin le vœu d'augmenter de 8 à 10 le nombre de restants au Régional Moulinet. Le Président prend note de ce vœu.

A 17 h 30, arrivée de Jean-Louis LOIREAU, ce qui porte à 14 le nombre de votants pour les prochains scrutins.

## **2 – TRÉSORERIE**

### **2.1. PREVISIONNEL 2012**

Le Président présente tout d'abord le bilan de l'année 2011. Il ne correspond pas exactement au bilan fait par le trésorier. L. BELLAYER n'a pris en compte que les dépenses et recettes réalisées dans l'année civile, ce qui fait ressortir un excédent de **249,57** euros grâce aux subventions promises pour l'année 2010 que nous n'avions pas encore reçues.

En fait, si on se fie uniquement sur les subventions réellement perçues ainsi que les promesses de subvention en cours, nous avons un déficit de **776,63** euros pour 2011. Le Président souligne que c'est pourtant un bon résultat si l'on considère la subvention de 1000 euros qui a pu être donnée au TS 87, mais qu'il faut rester vigilant à l'avenir sur ces écarts budgétaires et être rigoureux dans la gestion au quotidien.

Cette année encore, S. Fouillade a adressé plusieurs demandes de subventions : au Conseil Général, au Conseil Régional ainsi qu'au CNDS. Il présente le budget prévisionnel de l'année 2012. On note qu'il est de plus en plus lié aux subventions.

### **2.2. FINANCEMENT DES SUPPORTS PAPIER ET INTERNET**

Comme il avait été envisagé en discussions de bureau, la réalisation du bulletin annuel mérite aussi un effort particulier. Le Président a commencé à démarcher des entreprises pour de la publicité sur notre bulletin mais c'est bien sûr une affaire commune, et il invite les membres du COMDIR à prospecter auprès des commerçants, sociétés ou entreprises proches du monde de la pêche qui seraient prêts à participer financièrement à notre bulletin en échange d'un peu de publicité. Stéphane compte sur tous pour trouver des partenaires.

Le budget annuel consacré au bulletin étant d'environ 1500 euros, si les publicités pouvaient couvrir l'essentiel de la dépense, cela nous permettrait d'utiliser cet argent pour payer des frais de déplacement, aux jeunes en particulier. Après un tour de table, la proposition est validée et le COMDIR fixe le montant d'une insertion à 50 euros pour un 1/6ème de page, 150 euros pour la demi-page et 300 euros pour la page entière. Le Comité Directeur souhaite toutefois rester dans le raisonnable : il n'est pas souhaitable de transformer notre revue annuelle en dépliant publicitaire. On pense qu'une douzaine de pubs sur une double page serait déjà un complément notable à la participation de nos trois détaillants de pêche (dont les conditions actuelles resteront identiques).

A ce jour, le Président a reçu un accord de principe de 4 entreprises (un centre de contrôle technique, un garagiste 4x4 et motoculture, un dépanneur auto et un vendeur de pièces auto). Une autre société doit donner une réponse mais souhaiterait avoir une page complète. Le COMDIR pense qu'il ne faudra sélectionner que des publicités non-concurrentielles à celles qui sont déjà envisagées.

De son côté, Alain MONTEAUX a proposé aux trois détaillants d'articles de pêche qui nous aident une publicité personnalisée sur le site du CD 87, moyennant une participation de 25 euros pour la location de l'hébergement. Les détaillants lui ont donné leur accord. Si le COMDIR est favorable à ce projet il se charge de sa réalisation. Le Comité Directeur donne son accord et charge Alain de finaliser le projet.

## **3 – LICENCES**

Le président demande au secrétaire de faire un point sur les licences 2012. Johan GARAUD annonce qu'on ne peut qu'être satisfait de cette nouvelle saison de compétition : le nombre de licenciés augmente, tout particulièrement chez les jeunes.

Guillaume BREGEAT en profite pour remettre une nouvelle demande de licence cadet pour le Club de La Truite Montmailler (ex SPPC).

Cela porte notre nombre de licences à 108 individuels et 9 clubs, soit : 71 séniors, 14 vétérans, 10 juniors, 3 cadets, 6 minimes, 3 NL séniors masculins, 1 NL sénior féminine.

Le Président souligne notre progression chez les jeunes, qui sont maintenant 19 dans notre CD ; c'est une très bonne nouvelle.

## 4 – CALENDRIER

Le calendrier officiel de la saison 2012 est clos. Malgré 4 week-ends « perturbés » par les élections (et la multiplication des championnats nationaux et régionaux), nous avons pu caser toutes nos dates de critères et championnats départementaux.

Le club Team Extra-Fish, qui avait annoncé reprendre une licence, n'a pas donné suite. Le 06 mai, date réservée par Rochechouart est donc libre et l'AAPPMA offre d'organiser le concours critérium qui avait été prévu à cette date. Le Président se montre favorable à la demande de l'AAPPMA. Il rappelle que Rochechouart n'avait pu faire son critérium 2011 du fait de la vidange et que le concours avait dû être reporté après la finale annuelle.

S. FOUILLADE propose donc d'annuler la manche de critérium disputée à Rochechouart en 2011 et d'accorder la date du 6 mai à l'AAPPMA. On pourrait reprendre les choses normalement dès cette année, en intégrant à l'avenir la date du 06 mai (ou du dimanche voisin) pour Rochechouart au calendrier annuel du Critérium.

Eric DUVERNEUIL souligne que c'est une bonne idée. Les nouveaux licenciés se trouvaient lésés car il leur manquait déjà une chance de marquer des points au critérium 2012 (qualificatifs pour participer à la finale de fin d'année).

A. ARANTES se trouve outré que l'on annule cette manche, qui l'avait obligé à décaler son départ en vacances pour y participer dans l'optique du Critérium 2012... D'autant qu'il a fait un bon résultat qu'il n'est pas sûr de refaire.

A. MONTEAUX estime aussi que le calendrier décalé validé en 2011 par le COMDIR n'a pas été suffisamment analysé dans ses conséquences ; certes, nous ne pouvions pas anticiper cette décision prise en décembre 2011 à l'AG mais elle est injuste pour les nouveaux licenciés et diminue leurs possibilités de monter directement en D1 coup 87 grâce au classement Critérium.

Le Président propose de mettre au vote la proposition : « **Modifier le calendrier du critérium 2012 pour y inclure le concours de Rochechouart en mai et supprimer la manche de 2011.** »

**VOTE :**                    **OUI : 11**                    **NON : 1**                    **Abstentions : 2**

La proposition est donc adoptée : **le 6 mai 2012, l'AAPPMA de Rochechouart organisera un concours comptant pour le Critérium 2012 et la précédente manche qui a eu lieu en 2011 est annulée.** Le Président fera part de cette décision au président de l'AAPPMA de Rochechouart.

## 5 – CHAMPIONNATS

### 5.1. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS EN HAUTE-VIENNE

Le Président pense qu'il serait bien de procéder comme en 2011 et de répartir les responsabilités des championnats pour que ce ne soient pas toujours les mêmes élus qui organisent. Cela s'est très bien passé l'année dernière. Sous réserve d'ajustement de dernière minute pour cause d'imprévus, le tableau suivant est adopté :

- **3<sup>e</sup> DIVISION 87 COUP** : AUDUSSEAU – DUVERNEUIL - LOIREAU. Aide de l'AAPPMA locale qui s'occupera de la buvette.
- **2<sup>e</sup> DIVISION 87 COUP** : GARAUD – JAYAT - CHARBONNIAUD. Laurent BELLAYER compte bien y participer en tant que pêcheur mais s'il n'est pas qualifié, il sera présent.
- **1<sup>e</sup> DIVISION 87 COUP** : CHARBONNIAUD – DUVERNEUIL – DRUTEL
- **REGIONAL LIMOUSIN COUP** : FOUILLADE – DOUDET – JANDAUD – GERMANNAUD
- **1<sup>e</sup> DIVISION 87 MOULINET** : AUDUSSEAU – LOIREAU – JAYAT
- **REGIONAL LIMOUSIN PLOMBEE** : BREGEAT – ARANTES – CHARBONNIAUD
- **3<sup>e</sup> DIVISION NATIONALE COUP** : FOUILLADE – AUDUSSEAU – BELLAYER – GARAUD – MONTEAUX – LACOUCHIE – LOIREAU – DOUDET – JAYAT – ARANTES

Dans un premier temps sont inscrits pour la D3 Nationale Coup ceux qui ont voté pour prendre l'organisation en Haute-Vienne mais il est bien évident que les autres élus sont les bienvenus même si le Président trouve que leur position est compréhensible. Alain MONTEAUX ajoute que seront également présents ce jour-là des membres du TS 87.

## **5.2. INSCRIPTIONS AUX AUTRES CHAMPIONNATS**

Pour les inscriptions aux championnats « jeunes », « plombée » et « carpe », S. Fouillade a relancé à plusieurs reprises les présidents de club et les licenciés sur le forum du CD. La date limite est maintenant close et l'envoi se fera demain matin 17 mars.

Le Président fait remarquer que les plus motivés ont répondu dans les deux jours et que, malgré de très nombreuses relances, il n'a toujours pas reçu les fiches d'inscription de Laurent BELLAYER et de Sébastien JANDAUD. S'ils veulent participer dans leur catégorie, ils devront adresser leur inscription directement à DANIEL DEPALLE, en espérant qu'elle sera arrivée à temps...

Sont inscrits dans notre CD.

- **CHAMPIONNAT JEUNES** : LACOUCHIE Loïc – LAFRANGE Jonathanne – PARADINAS Nicolas – JANDAUD Sébastien – ROULAUD François – BELLAYER Laurent.
- **CHAMPIONNAT PLOMBEE** : DUVERNEUIL Eric – GRANDJEAN J.-JACQUES – CHERVY Christian
- **CHAMPIONNAT CARPE** : LACOUCHIE Loïc – AUDUSSEAU Raphaël – CHERVY Nicolas – GEMELGO Carlo – LAFRANGE Jonathanne – JARDON Jérôme
- **5.3. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CD ET GN.**

Le championnat de France CD et GN se déroulera à Bellegarde, près d'Arles dans le CD 83. Le Président souhaite savoir si les qualifiés (les 5 premiers du Critérium 2011) sont toujours d'accord pour représenter le département et faire... au moins aussi bien qu'en 2011, si pas mieux !

Patrice JACQUES indique qu'il souhaite laisser sa place au suivant, Eric DUVERNEUIL. Eric accepte. **L'EQUIPE HAUTE-VIENNE 2012** devrait être ainsi constituée :

### **CHAPUT – BREGEAT – CHARBONNIAUD – DUVERNEUIL - FOUILLADE.**

Guillaume BREGEAT demande si sa chambre d'hôtel 2011 peut être payée par le CD car il a dû prendre une chambre d'hôtel à ses frais. En 2011, nous avons retenu 1 chambre pour 3 pêcheurs et les pêcheurs l'ont trouvée trop petite.

Le président s'y refuse car le bureau avait fixé une participation maximale de 600 euros pour ce championnat. La somme a été atteinte et le déficit actuel de 776 euros ne permet pas d'engager de dépense rétroactive. Il est clair que nous tenterons de faire mieux en 2012 pour le confort des pêcheurs mais il va falloir s'y prendre dès maintenant pour trouver un logement.

Il est pour l'heure impossible de fixer un budget pour ce championnat qui, c'est sûr, reviendra encore plus cher que l'année dernière car il est beaucoup plus loin de Limoges. Le budget sera fixé lorsque nous aurons des nouvelles des demandes de subventions. Le président rappelle que nous avons également 6 jeunes inscrits aux championnats de France.

## **6 – 3<sup>e</sup> DIVISION NATIONALE COUP**

Le président fait le point sur l'organisation en cours.

Le programme officiel a été transmis à la FFPSC. Le règlement a été accepté par la FFPSC et il est disponible sur son site. S. Fouillade pense que nous aurons un beau championnat.

Le Président a fait une demande officielle à la commune de SAINT-JUNIEN. Le maire a donné son accord et il nous prête gracieusement la salle des Seilles, sur les quais. Nous aurons un arrêté pour la circulation.

La mairie nous demande nos besoins en barrières de protection pour bloquer la circulation ainsi qu'en tables et en chaises. Pascal CHARBONNIAUD, qui a l'expérience de l'organisation des championnats sur ce parcours, indique que 20 barrières sont nécessaires pour les box derrière les pêcheurs et la sécurité.

Dans la salle, 6 tables et 30 chaises suffiront. Nous avons aussi besoin de faire une demande d'arrêté d'autorisation de buvette. Laurent BELLAYER se propose de se rendre à la mairie de St-Junien pour récupérer le document. Il se charge également des clés de la salle et de la barrière du parking.

Le président a pris contact avec La Populaire qui ne pourra pas nous aider pour la tenue de la buvette car l'AAPPMA a en charge beaucoup d'organisations en 2012. Cependant l'association s'engage à dégager l'arbre qui est tombé sur le secteur de l'île de Chaillac, avant le concours du 15 juin.

Eric DUVERNEUIL signale qu'il serait bien de les relancer tant que les eaux sont basses car il a des doutes sur l'entretien de ce parcours qui doit être fait avec le concours de la FDAPPMA. Alain en parlera avec le technicien et avec M. DUMAS, chargés des questions d'entretien des berges à la fédération.

Le Président sollicite l'aide de deux ou trois volontaires pour la tenue du barbecue car ce poste contribue à l'équilibre de nos ressources. Ainsi, lors de la 3<sup>e</sup> D nationale moulinet, nous avons fait plus de 300 euros de bénéfices. Pour l'instant il n'y a aucun volontaire. Johan GARAUD croit que faire des sandwiches comme l'année dernière est suffisant. Pourtant Christophe GERMANNAUD pense qu'avec une bonne organisation, vu la saison, les bénéfices seraient bien meilleurs et nous permettraient de financer les déplacements des jeunes. A suivre...

## **7 – AFFAIRE LAFONT**

Le Président informe le COMDIR du contenu du dossier d'assignation que M. LAFONT a déposé contre le CD au Tribunal. Il y demande au juge de nous condamner pour photos impayées, résistance abusive – et aux dépens, soit 2911 euros.

Comme nous en avons convenu lors de précédentes réunions, le bureau a décidé de répliquer aux agissements de M. LAFFONT. Après avoir consulté la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup, le Président a pris un avocat pour représenter le Comité Départemental. Nous avons demandé le report de l'affaire – initialement prévue le 20 février. L'audience aura lieu le 29 mars à 09h00 devant le tribunal d'instance. Le Président invite un maximum de licenciés à venir y assister, boulevard Gambetta à LIMOGES. Car à travers le CD, ce sont ses membres qui sont visés.

Le Président détaille alors les pièces produites auprès du juge. Il informe les élus que M. LAFONT a fourni un « contrat » qu'il s'est autorisé à se signer à lui-même pour s'approprier les photos de notre Championnat. Ceci en l'absence de toute demande préalable aux organisateurs ou aux participants, sans en référer à sa Fédération, sans en informer le Président Régional présent lors du championnat. Cela provoque de vives réactions des compétiteurs qui n'ont jamais été prévenus de ce projet d'utilisation abusive de leur image, ni même consultés par M. LAFONT. Ils se sentent spoliés de leurs droits personnels et, au fur et à mesure de la discussion, l'atmosphère tourne à l'indignation car notre code sportif, nos statuts et nos droits sont allégrement piétinés par ce licencié, apparemment dans un but lucratif.

La plupart des élus feront le nécessaire pour être présents au tribunal et dénoncer ces manipulations. Notre association n'a pas d'argent à donner à un individu qui nous cherche sans cesse des poux sur la tête alors qu'il est régulièrement en tort. Le bureau continuera d'informer les élus du COMDIR en détail sur l'affaire, un prochain rendez-vous étant prévu avec notre avocat avant l'audience.

## **8 – COUPES ET TROPHEES**

La commande est passée, les coupes sont arrivées à SPC COUZEIX, elles sont à notre disposition à partir de mardi. Facture de 457,10 euros pour toute la saison, récompenses aux vainqueurs de tous les championnats départementaux et régionaux, de la 3<sup>e</sup> Division nationale, au vainqueur du critérium et au vainqueur de la finale. Le montant est sensiblement le même que l'année dernière, les prix sont très intéressants. Les plaquettes sont offertes par SPC. Le chèque est fait, Max GONON se propose de les récupérer. Il apportera la coupe, les trophées et les médailles pour la D3 87 la semaine prochaine.

## **9 – ELECTIONS**

Le Président signale que notre mandat s'achève en 2012 et que l'élection d'un nouveau Comité Directeur du CD est prévue en fin d'année. Il invite les présents à commencer à réfléchir à la constitution d'une équipe, candidate pour le prochain mandat de 5 ans.

Pour sa part, le Président indique que si l'année 2012 se passe aussi bien que l'année 2011, il est possible qu'il se représente au bureau. Mais il est bien évident que ce n'est envisageable qu'avec le soutien et le concours de tous. Stéphane pense que nous avons trouvé l'équilibre avec un ou deux représentants par club et que si une équipe motivée est prête à s'investir avec lui, il se représentera. Son analyse est partagée par la plupart des présents.

Nous aurons également une autre élection, consécutive au renouvellement des Comités directeurs départementaux, celle du comité directeur du CR. Le Président en exercice a évoqué sa possible retraite en tant que président du CR... Le COMDIR estime que nous allons nous heurter à un gros problème car on ne voit personne ayant les compétences de Daniel pour ce poste, qui nécessite du temps en plus des qualités personnelles.

Stéphane FOUILLADE suggère qu'il voit bien « un ou deux retraités » capables d'assurer cette présidence, mais n'est pas sûr qu'ils soient volontaires pour se présenter. A nous donc, ajoute-t-il, à nous de les décider... à moins qu'ils ne s'expriment eux-mêmes.

Alain MONTEAUX, qui se sent un peu visé par les propos du Président, prend la parole. Sans remettre en cause sa participation à l'administration du CD, ni son bénévolat futur, il décline clairement toute éventualité de candidature personnelle à une fonction qui lui demanderait beaucoup trop de déplacements plus ou moins lointains.

On en restera là pour aujourd'hui mais le Président tient à rappeler une évidence : même si un CD fonctionne très bien, il ne peut y avoir de CD sans CR et il vaut mieux prendre les devants pour avoir un bon représentant du Limousin, qu'il soit membre de l'un ou de l'autre de nos trois CD.

## **10 – MATÉRIEL**

Le Président aborde alors la question du matériel qui a « disparu ». Nous avons 6 balances, 6 trépieds, 6 seaux, 6 cornes de brumes et 80 piquets : il serait bon que les responsables du matériel se lancent à leur recherche.

Il invite aussi le Trésorier à vérifier ce qu'il a en dépôt chez lui et à le lui communiquer pour faire le point.

## **11 – QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Louis LOIREAU signale qu'il faut penser à payer notre cotisation au foyer philanthropique de LIMOGES. Un chèque de 20 € sera remis à D. COGNE dimanche prochain lors de la D3 87 Coup.

Le président rappelle aussi que nous devons verser la cotisation de 42 € au CDOS. Le trésorier fait un chèque qui sera envoyé dès demain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.